



Bordereau de signature

PLH - Subvention parc privé M. et Mme XX

| Signataire | Date | Annotation |
|--|------------|--|
| Camille BOURRAT, Visa <i>BOURRAT C</i> | 17/04/2020 | |
| Philippe SOLEILHAC, Visa <i>SOLEILHAC P</i> | 17/04/2020 | |
| Jean-Louis IMBERT, VISA <i>PRESIDENT</i> | 17/04/2020 | Certificat au nom de Jean Louis IMBERT (COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GARON), émis par CERTEUROPE ADVANCED CA V4, valide du 22 mai 2017 à 10:23 au 22 mai 2020 à 10:23. |
| Visa <i>BOURRAT C</i> | | |

Dossier de type : CIRCUIT // VISA DG - SIGNATURE PRESIDENT

Le 17 avril 2020

**Décision du Président
n°2020- 38**

**Objet :
Soutien au financement de
travaux d'adaptation du
logement – Monsieur et
Madame XX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DE LA CCVG

**Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH2) de la CCVG adopté le 07/02/2017,
- Vu la convention pluriannuelle de partenariat avec SOLIHA en faveur de l'amélioration de l'habitat es ménages modestes délibérée le 17/12/2019 (n°2019-91),
- Vu le règlement d'intervention du dispositif de soutien et d'amélioration des logements dans le parc privé délibéré le 27/11/2018 (n°2018-73),
- Vu l'article 1er II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
- Considérant que les décisions d'attribution de subvention constituent la mise en œuvre des dispositions portant orientation en matière d'équilibre social de l'habitat
- Considérant la crise sanitaire en cours et la nécessité de poursuivre une bonne administration des missions de service public,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 2 500 € à Monsieur et Madame XX pour des travaux d'adaptation du logement au vieillissement et/ou handicap dans leur résidence principale, en contrepartie d'une occupation du bien pendant une durée minimale de 6 ans.

Cette subvention en autorisation de programme (compte 20422, fonction 73) est destinée à accompagner les travaux suivants :

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

| | Surface habitable | Profil ménage (au sens de la grille ressources ANAH) | Typologie de travaux | Montant travaux | Total subventions partenaires estimées | Subvention prévisionnelle CCVG |
|--------------------------|-------------------|--|---|-----------------|--|--|
| M. et Mme XX à CHAPONOST | 127 m2 | Très modeste | Adaptation de salle de bains avec création d'une douche accessible + installation main courante pour escalier | 14 182.69 € | 6 287.81 € | 30 % des travaux subventionnables HT plafonnés à 2 500 €, soit un total de 2500 € |

Article 2 : une convention sera signée entre le propriétaire et la CCVG afin de notifier les obligations associées à la présente subvention (jointe en annexe de la présente décision).

Article 3 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le 17/04/2020

Le Président, Jean-Louis IMBERT

